

# **SUBVENTIONS VERSÉES PAR LA SOFIL AU 31 MARS 2013 DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE LA TAXE FÉDÉRALE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC – INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT EN COMMUN 2005-2010**

## **1. Répartition des sommes disponibles**

En premier lieu, le ministre des Transports a déterminé, pour la période de cinq ans, l'enveloppe disponible pour les sociétés de transport en commun et l'enveloppe disponible pour les autres organismes. Cette répartition a été effectuée à partir de l'achalandage de chacun des groupes pour l'année 2004.

En second lieu, le ministre des Transports a déterminé, pour chacun des organismes, l'aide financière disponible annuellement :

- le montant maximal disponible pour les sociétés de transport en commun a été réparti en proportion de l'achalandage total constaté pour chacune d'elles au cours des années 2002, 2003, 2004 et 2005, selon le tableau de l'achalandage des sociétés de transport en commun transmis par l'Association du transport urbain du Québec au ministère des Transports le 9 mars 2006;
- pour les organismes autres que les sociétés de transport en commun, l'enveloppe disponible a été répartie en fonction de l'achalandage constaté pour chacun d'eux pour l'année 2004 et a été ajustée, le cas échéant, en fonction des arrêts de service survenus au cours de la même année;
- l'enveloppe calculée par organisme lui est réservée jusqu'à la fin du programme et est reportée d'année en année jusqu'à épuisement des sommes disponibles.

## **2. Priorités de travaux et d'affectation des sommes reçues**

Les subventions de la Société peuvent notamment contribuer à financer les infrastructures et les équipements suivants :

- l'achat et le remplacement, à l'état neuf, de minibus et d'autobus urbains incluant les autobus articulés et les minibus de type scolaire;
- l'achat de véhicules de service nécessaires pour l'exploitation des réseaux d'autobus et de métro;
- l'achat et l'installation de biens servant à l'exploitation d'un réseau de transport en commun et présentant un caractère innovateur au point de vue technologique, notamment pour le repérage des véhicules, l'information à la clientèle, la priorisation des véhicules de transport en commun dans la circulation automobile, la source d'énergie des véhicules, l'aide à l'exploitation incluant les logiciels d'exploitation, l'émission des titres de transport et la perception des recettes;
- l'acquisition, la construction, l'agrandissement, le remplacement et la réfection d'un bien immeuble, notamment aux fins d'une utilisation comme garage, terminus, centre administratif ou stationnement d'incitation à l'utilisation du transport en commun;
- l'implantation, l'amélioration et le prolongement de voies réservées aux autobus;

- l'acquisition, l'installation et le remplacement d'abribus;
- l'acquisition et l'installation de supports à vélos;
- l'achat, le remplacement et la réfection des voitures de métro et des équipements, de même que la réfection des infrastructures du réseau de métro;
- les modifications visant à améliorer, pour les clientèles à mobilité réduite, l'accès à un service régulier de transport en commun;
- les dépenses admissibles effectuées en vue de prolonger la durée de vie utile des minibus, des autobus et des voitures de métro;
- le coût des immobilisations présent dans le coût des contrats d'exploitation avec un transporteur privé.

### 3. Aide financière

L'enveloppe initiale du programme TECQ 2005-2010 (TECQ I) en matière d'infrastructures de transport en commun est de 504 millions de dollars. De cette somme, 13,3 millions de dollars seront transférés au programme TECQ 2010-2014 (TECQ II). Au 31 mars 2013, les engagements du programme TECQ I sont donc de 490,7 millions de dollars.

L'aide financière représente 84,5 % du coût des projets admissibles. Quant à l'entité locale, elle assume la différence entre le total des coûts admissibles et la contribution des deux gouvernements, soit 15,5 %.

#### Répartition de l'aide financière du programme TECQ I en matière d'infrastructures de transport en commun

	Aide financière	
	En millions de dollars	En pourcentage
Gouvernement fédéral	401,0	81,7
Gouvernement du Québec	89,7	18,3
	<b>490,7</b>	<b>100</b>

#### 3.1 Part locale

La part locale du financement des projets de transport en commun représente 15,5 %, soit 76,1 millions de dollars.

**Infrastructures de transport en commun au 31 mars 2013**  
(en dollars)

<b>Nom de l'organisme</b>	<b>Montant total confirmé par le ministre pour la période 2005 à mars 2010</b>	<b>Versements approuvés</b>	<b>Subventions versées au 31 mars 2013</b>	<b>Subventions approuvées non versées</b>
<b>Sociétés de transport en commun</b>				
Société de transport de Montréal	365 712 393	337 220 920	316 826 269	20 394 651
Réseau de transport de la Capitale	38 534 633	35 445 616	31 532 944	3 912 672
Réseau de transport de Longueuil	30 593 443	25 879 215	24 498 451	1 380 764
Société de transport de Laval	18 868 509	18 794 445	17 170 182	1 624 263
Société de transport de l'Outaouais	16 207 691	16 095 141	14 932 981	1 162 160
Société de transport de Sherbrooke	6 314 074	6 262 676	5 985 803	276 873
Société de transport de Saguenay	4 682 354	4 850 289	4 208 164	642 125
Société de transport de Lévis	2 999 984	2 507 619	2 416 256	91 363
Société de transport de Trois-Rivières	2 775 565	2 765 836	2 570 215	195 621
<b>Sous-total</b>	<b>486 688 646</b>	<b>449 821 757</b>	<b>420 141 265</b>	<b>29 680 493</b>
<b>Organismes municipaux et intermunicipaux de transport en commun</b>				
CRT Lanaudière	3 432 274	3 178 036	2 774 972	403 064
CIT Laurentides	3 185 936	3 185 936	2 867 342	318 594
CIT de la Vallée du Richelieu	1 862 318	1 862 318	1 676 086	186 232
CIT Sud-Ouest	1 843 666	1 834 604	1 651 144	183 460
Saint-Jean-sur-Richelieu	1 612 365	1 612 365	1 612 365	0
CIT Sorel-Varenes	969 171	568 908	514 795	54 113
CIT Le Richelain	916 671	459 610	413 649	45 961
CIT Chambly-Richelieu-Carignan	625 473	420 183	378 165	42 018
CIT Roussillon	507 958	380 653	342 588	38 065
Régie municipale de transport en commun de Shawinigan	492 971	0	0	0
Sainte-Julie	429 686	349 703	314 733	34 970
Drummondville	412 155	32 634	32 634	0
CIT Haut-Saint-Laurent	205 952	205 952	185 357	20 595
Granby	140 097	47 015	47 015	0
Rouyn-Noranda	106 097	26 762	26 774	-12
Victoriaville	98 556	80 416	70 279	10 137
Mont-Tremblant	92 326	92 326	92 326	0
Rimouski	82 772	29 810	24 870	4 940
Baie-Comeau	71 646	0	0	0
CIT La Presqu'île	52 985	52 985	47 687	5 298
Val-d'Or	27 644	0	0	0
Salaberry-de-Valleyfield	27 377	0	0	0
Sept-Îles	20 379	0	0	0

<b>Nom de l'organisme</b>	<b>Montant total confirmé par le ministre pour la période 2005 à mars 2010</b>	<b>Versements approuvés</b>	<b>Subventions versées au 31 mars 2013</b>	<b>Subventions approuvées non versées</b>
<b>Sous-total</b>	<b>17 216 475</b>	<b>14 420 216</b>	<b>13 072 780</b>	<b>1 347 436</b>
<b>ENVELOPPE INITIALE</b>	<b>503 905 121<sup>(1)</sup></b>	<b>464 241 973</b>	<b>433 214 045</b>	<b>31 027 928</b>
<b>Transfert vers la TECQ II</b>	<b>(13 300 000)</b>			
<b>ENVELOPPE APRÈS TRANSFERT</b>	<b>490 605 121</b>			

(1) Le montant initial de l'enveloppe de 503 905 121 \$ a été ajusté à la baisse puisque 5 000 000 \$ seront transférés au plan d'investissements 2010-2014.